



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014**

La séance est ouverte à 18h.35, par M. Olivier JUNGO, président. Il souhaiterait que les conseillers se concentrent sur le budget et évitent de se perdre dans des discussions sans fin. D'avance merci.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusé** : M. Thierry BUBLOZ, conseiller municipal.

### **Ordre du jour**

1. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires des 23 septembre et 14 octobre 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif :

#### **Délibérations**

- D 11-2014 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2015 ;
- D 12-2014 P : indemnités allouées en 2015 aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux ;
- D 13-2014 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 ;

#### **Résolution**

- R 02-2014 P : déclassement des parcelles n° 3772 et 2618 propriétés de la Société catholique romaine d'Avusy, de la parcelle du cimetière n° 3773 propriété de la commune d'Avusy, et construction d'un bâtiment d'habitation et d'un parking souterrain sous les parcelles de la Société catholique romaine d'Avusy ;

5. Propositions du Conseil municipal :

#### **Délibérations**

- D 14-2014 P : création d'une crèche à Sézegin ;
- D 15-2014 P : étude de faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz ;

6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : contribution demandée aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG ;
7. Nomination du président et du vice-président du local de vote pour 2015 ;
8. Autres propositions de motions et de résolutions ;
9. Demande de naturalisation (huis clos) ;
10. Rapports des commissions ;
11. Fixation des dates des prochaines commissions ;
12. Questions et divers.

### **Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal**

- D 14-2014 P : création d'une crèche à Sézegnin : 8 pour / 2 contre et 1 abstention.
- D 15-2014 P : étude de faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz : unanimité des membres présents (11).
- D 11-2014 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2015 : 10 pour / 1 contre.
- D 12-2014 P : indemnités allouées en 2015 aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux : unanimité des membres présents (11).
- D 13-2014 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 : unanimité des membres présents (11).
- R 02-2014 P : déclassement des parcelles n° 3772 et 2618 propriétés de la Société catholique romaine d'Avusy, de la parcelle du cimetière n° 3773 propriété de la commune d'Avusy, et construction d'un bâtiment d'habitation et d'un parking souterrain sous les parcelles de la Société catholique romaine d'Avusy : la résolution est renvoyée en commission aménagement avec 4 pour / 3 contre et 4 abstentions.

### **1. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires des 23 septembre et 14 octobre 2014**

#### 1.1 Procès-verbal du 23 septembre 2014

M. ETIENNE, page 7, point 6.1 : ...prendre une décision de principe d'entreprendre une étude de faisabilité et de réfléchir à son mode de financement le plus judicieux...

Dernier paragraphe : ... prêts sur le principe à construire une centrale solaire...

Page 8 : pas SEND mais OCEN (Office cantonal de l'énergie).

Page 9 : il y a eu une confusion dans les votes. Pour le 1<sup>er</sup> : 10 pour / 1 contre / 1 abstention. Pour le 2<sup>e</sup> : 9 pour / 1 contre / 2 abstentions.

Page 10, point 9.2 : liées aux investissements prévus.

Page 12, point 11.9 : il aimerait que soit rajouter que cette proposition est acceptée par le Conseil municipal.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 1.2 Procès-verbal du 14 octobre 2014

M. ETIENNE, page 5 : OCEN.

M. JUNGO, de la part de M. BUBLOZ, page 4 : pour les terrains Portier = patrimoine financier.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 M. JUNGO fait circuler une carte de prompt rétablissement à l'attention de M. BUBLOZ et demande aux conseillers de bien vouloir la signer.

2.2 En ce qui concerne l'ordre du jour de ce soir, M. JUNGO propose d'intervertir les points 4 et 5, car selon la décision du Conseil municipal, il pourrait y avoir une incidence sur le budget. Les conseillers sont d'accord, en majorité, avec cette proposition.

2.3 M. JUNGO fait circuler une feuille pour l'organisation de la fenêtre de l'Avent, sur laquelle les conseillers sont priés de mentionner leur disponibilité.

## 3. Communications de l'Exécutif

3.1 La télévision Léman Bleu tournera une émission sur les communes de Soral, Laconnex et Avusy au château de la famille Zimmermann, de 18h. à 20h. Tout le monde est le bienvenu.

Mme VENDEIRA rejoint la séance à 18h.45.

### 3.2 Budget 2014

Compte 35.365 - camps de vacances : ce poste est arrivé à ses limites et nous avons encore des demandes pour des subventions de camps auxquelles des enfants de notre commune ont participé.

Supprimons-nous cette aide ou les conseillers sont-ils d'accord d'avoir un dépassement d'environ Fr. 1'500,-- ?

La commune donne Fr. 50,--/semaine/enfant qui habite la commune aux organismes qui nous en font la demande.

Les conseillers sont d'accord, à l'unanimité des membres présents, avec le dépassement.

### 3.3 Gros travaux sur les routes

Des travaux de surfacage sur le chemin du Moulin-de-la-Grave et sur le chemin du Cannelet vont débiter ce lundi 10 novembre pour une durée de 4 jours. Les TPG seront détournés et le village d'Avusy ne sera plus desservi par la ligne L durant ce laps de temps. Un terminus provisoire sera prévu à la hauteur de la maison de la famille Morel, et le bus empruntera la route du Pré-Recoux pour rejoindre son itinéraire normal. Une information par le biais d'un tout-ménage sera envoyée à nos habitants.

Les travaux qui étaient prévus sur la route de Grenand sont reportés, quant à eux, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, faute de budget des SIG. De notre côté, cet investissement sera également reporté dans le budget 2015.

### 3.4 GIAP

L'ambiance est assez tendue avec certains parents, car les compétences pédagogiques du personnel du GIAP semblent laisser à désirer.

De son côté, le GIAP dit que les enfants sont mal élevés.

Une réunion est prévue ce vendredi en présence de toutes les parties concernées.

### 3.5 Sécurité

M. BARAZZONE, conseiller administratif de la Ville de Genève en charge de la sécurité et, à ce titre, patron du SIS nous a informé que nous devons nous attendre à une augmentation des redevances à payer au SIS au vu des exigences d'efficacité. Cette information n'a pas reçu un bon accueil.

Mercredi passé, M. MAUDET est venu présenter un nouveau concept réunissant le SIS, les sapeurs-pompiers et l'OCPCi, concept qui reprendrait toutes les données qui concernent Genève et l'implication des différents acteurs dans le domaine de la sécurité. Le but étant d'arriver à des temps d'intervention plus courts. Pour cela, la création d'arrondissements est évoquée avec une mutualisation des coûts.

Lors de cette présentation, M. FLECK a proposé d'attendre ce nouveau concept avant d'augmenter les redevances à payer au SIS.

A suivre.

### 3.6 Projet constitutionnel de désenchevêtrement des tâches Etat/communes

Concerne essentiellement les grandes communes et le sujet est tendu au sein de l'ACG, car les communes ne sont pas prêtes et n'ont pas aimé le communiqué de presse qui est paru il y a quelques jours.

Des propos très vifs ont été tenus par la présidente des communes genevoise et relayés par Mme Sandrine SALERNO.

Bonne ambiance !

## 4. Propositions du Conseil municipal

### 4.1 Création d'une crèche à Sézegnin

Entrée en matière : unanimité.

M. JUNGO lit l'exposé des motifs et donne la parole à ses auteurs.

M. ETIENNE explique que cette délibération a pour but d'étudier sérieusement la possibilité d'aménager les bâtiments existants pour accueillir et financer 10 places de crèche.

Mme VENDEIRA : l'exposé des motifs de la présente délibération relate uniquement les derniers points relevés lors de la précédente séance du Conseil municipal, car les autres sont déjà connus.

M. GAILLARD ne peut pas approuver la 2<sup>ème</sup> partie, car pour l'instant, le Conseil municipal n'a aucune réponse, ni information.

M. ETIENNE propose comme amendement de supprimer la 2<sup>ème</sup> partie à partir de «Lorsque la faisabilité de ce projet sera confirmée», jusqu'à la fin du texte.

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

M. NICOLET rejoint la séance à 19h.00.

M. GOY pense qu'il faudrait également inclure la possibilité de déménager le Conseil municipal. Ce déménagement doit être réfléchi avant et pas une fois que la crèche est faite.

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

Pour information, M. FLECK a appris, par le maire d'Avully, que le projet de crèche à Eaumorte est réactualisé et il est proposé que sa réalisation soit intercommunale.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande qui est pour les amendements proposés ?

2 contre / 9 pour

M. JUNGO lit le projet de délibération avec les amendements et c'est avec 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention, que le Conseil municipal

## DECIDE

D'étudier rapidement la faisabilité d'une crèche au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la salle communale de Sézegnin, comprenant :

- au 1<sup>er</sup> étage : une salle de jour avec évier et sur le palier des toilettes à hauteur d'enfants.
- au 2<sup>ème</sup> étage : une salle de sieste pour les enfants, un bureau de direction et une salle dédiée au personnel de la crèche.

D'étudier la faisabilité de déménager la salle du Conseil municipal et la salle des commissions dans le bâtiment de la Mairie.

#### 4.2 Etude de faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz

Entrée en matière : unanimité.

M. ETIENNE explique qu'il s'agit, dans un premier temps, de vérifier la faisabilité de cette centrale avec des gens compétents dans les divers domaines concernés (endroits, proportions, évaluation des coûts, etc.), notamment avec les danois de Planénergie et la personne du CUPE (Université de Genève).

Le coût de cette pré-étude de faisabilité serait pris en charge par 50 % par l'OCEN.

La question est de savoir comment nous pouvons avancer rapidement avec les danois dans ce projet ? Par exemple : aller au Danemark pour discuter avec eux et visiter leur installation. C'est pourquoi, la commission environnement propose comme amendement, de passer le budget de Fr. 25'000.-- à Fr. 30'000.-- en spécifiant que la moitié sera prise en charge par les subsides de l'OCEN.

La 2<sup>ème</sup> étape est de déterminer la faisabilité légale et la garantie que ce type d'installation peut être construite chez nous.

M. GAILLARD : il y a aussi une petite modification à apporter au point 2, à savoir : si la faisabilité est confirmée de constituer...

M. JEMMELY remarque à nouveau que les compétences accordées à la fonction de conseiller municipal sont à nouveau largement dépassées. Les seules personnes qui peuvent engager la commune, libérer des sommes, et aller aussi loin dans des projets, sont le maire et les adjoints.

Des contacts ont été pris avec l'OCEN pour bloquer le processus et un courrier va également être envoyé pour désengager la commune.

De plus, il ne faut pas oublier qu'une fois la délibération votée, il y a 40 jours d'attente (délai référendaire) et ensuite il faut que la délibération soit approuvée par le Conseil d'Etat. Si le voyage était prévu d'ici à la fin de l'année, cela ne sera donc pas possible.

M. ETIENNE s'attendait à cette réaction et c'est pourquoi il a toujours émis des réserves sur les délais et l'engagement. Les compétences utilisées pour les discussions avec l'OCEN sont celles de la commission environnement qui a auditionné ce service. C'est ensuite l'OCEN qui a repris contact avec nous.

M. JEMMELY : ce n'est pas ce que reflètent les différents e-mails !

M. NICOLET aimerait recentrer le débat au-delà des querelles. La question est de savoir maintenant si la commune veut s'investir dans une pré-étude. Suite aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la commission environnement, l'OCEN est très intéressé par un projet de cette envergure, qui semble novateur et prometteur. Nous devons garder au cœur de notre réflexion l'intérêt de la commune, de l'environnement et du respect de ces normes et le projet que nous présentons est potentiellement bien ficelé et ambitieux, mais comporte beaucoup d'inconnues et d'interrogations. Personnellement, il pense que cela vaut la peine de le soutenir, surtout que l'Etat est très enthousiaste.

Nous pourrions reparler des compétences de chacun dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Comme cela avait été expliqué par M. GANGLOFF lors de la séance précédente, il faut mentionner des montants qui soient réalistes. Pour cela, il faut quand même enquêter un peu, tout cela sans aller trop loin, ce qui n'est pas forcément évident ! C'est délicat. C'est pourquoi, nous aimerions proposer de passer à Fr. 30'000,-- tout en sachant que l'OCEN prend 50 % en charge.

M. GARDI : même si des choses sont difficiles à amener et que certains pourraient avoir l'impression d'une certaine lenteur, les choses doivent se faire normalement, surtout du point de vue de la démocratie. Si des projets de résolutions, motions ou autres sont demandés, ce n'est pas pour rien.

Pour cette délibération, il est effectivement difficile de mentionner que l'Etat prendra en charge 50 % des frais de la pré-étude, étant donné que la commune n'a pas officiellement demandé à l'OCEN cette prise en charge par le biais d'un courrier confirmé.

M. GAILLARD : pour avancer, nous pouvons simplement spécifier le montant, sans parler de la participation de l'OCEN.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui sont pour les deux amendements proposés ?

Unanimité.

M. JUNGO lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

## DECIDE

1. D'entreprendre en collaboration avec le groupe de projet constitué par l'Office cantonal de l'énergie une pré-étude pour valider les bases du projet de l'installation de chauffage solaire du village d'Athenaz
2. Si la faisabilité est confirmée, de constituer une société à responsabilité limitée à but non lucratif avec les propriétaires de bâtiments qui souhaiteraient se raccorder à cette installation collective. Cette Sarl sera chargée dans un premier temps de mener pour les futurs copropriétaires de l'installation, une étude de faisabilité technique, économique et légale en vue de la construction d'une installation de chauffage solaire pour le village d'Athenaz comprenant :
  - une centrale de production de chaleur solaire produisant au moins 35 % des besoins de chaleur des bâtiments du village pour le chauffage et la production de l'eau chaude.
  - un réservoir de stockage de chaleur d'environ 10'000m<sup>3</sup>.
  - un réseau de distribution de chaleur efficace à basse température.

L'étude de faisabilité a pour objectif d'obtenir l'autorisation de construire préalable.

Le coût de la pré-étude est évalué à Fr. 30'000.-.

Le coût des actions de la société à responsabilité limitée à but non lucratif correspondant à l'alimentation en chaleur solaire des bâtiments communaux et ceux projetés sur les «terrains Portier» sont évalués à Fr. 10'000.-.

Ces coûts seront financés par un crédit d'engagement du patrimoine financier.

## 5 Propositions de l'Exécutif

### 5.1 Budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2015

En l'absence de M. BUBLOZ, président de la commission finances, M. BONAITI, vice-président, procède au rapport. Le but de la commission était de parler du budget et des amendements proposés par M. ETIENNE, qui ont été passés en revue point par point. La discussion a été nourrie et la commission, dans sa majorité, a décidé de garder le budget tel que proposé par l'Exécutif.

Pour le rapport de minorité, qui est distribué à tous, M. ETIENNE trouve que sur le fond, le budget proposé ne reflète que partiellement les travaux des diverses commissions. Le but des amendements qu'il propose, n'est pas de refuser le budget, mais de donner du temps pour réfléchir à certaines de ces propositions. Voici les amendements qu'il propose, regroupés en quatre groupes, de façon résumée :

#### Amendements sur les travaux :

1. Aménagement de la salle des commissions : finalement, dépendra de l'étude de faisabilité de la crèche, descendre à Fr. 10'000,-- : 3 pour / 7 contre / 1 abstention.
2. Entretien des immeubles du patrimoine administratif : descendre à Fr. 60'000,-- : 1 pour / 8 contre / 2 abstentions.
3. Réfection de la place de jeux : amendement abandonné après discussion.
4. Entretien des routes communales : 1 pour / 10 contre
5. Réfection du mur du cimetière : descendre à Fr. 20'000,-- : 3 pour / 7 contre / 1 abstention.

#### Amendement concernant les crèches :

Caducque car proposition d'amendement pour l'étude de la crèche pour Fr. 10'000,-- au 54.318.

Unanimité.

#### Amendement sur l'abaissement des centimes additionnels :

En fonction des décisions ci-dessus, M. ETIENNE propose de l'abroger.

#### Amendement : engagement d'un employé communal / sous-traitance aux entreprises :

Avant l'engagement d'une personne, il aurait souhaité une évaluation et un rapport de l'Exécutif du nombre d'heures passées sur les différents travaux à effectués sur la commune et qui y est affecté, car ces travaux sont peut-être réalisables avec les employés actuels.

M. JEMMELY : l'engagement du nouvel employé serait en remplacement de l'entreprise qui s'occupe de la conciergerie. De plus, si nous avons déjà engagé une personne supplémentaire pour l'extérieur, c'est qu'il y a un réel besoin. Nous n'engageons pas pour brasser de l'air ! Avec l'engagement de M. BONDI, nous avons diminué les contrats avec les entreprises extérieures et sommes descendus de Fr. 100'000,-- à Fr. 64'000,--, sans compter le reste.

Abrogé en bloc.

M. NICOLET aimerait proposer un amendement pour le 58.367 «aide aux pays en voie de développement», puisque nous avons un budget bénéficiaire, il propose d'augmenter ce poste à Fr. 30'000,--, ce qui permettrait de mieux coller à l'objectif demandé.

M. JEMMELY : les chiffres qui ont paru la dernière fois étaient faux, car ils ne prenaient pas en compte notre aide au Burkina Faso.

M. GOY demande quel pourcentage nous atteignons en comptant notre aide au Burkina Faso.

M. JEMMELY : nous devons certainement être très proches du pourcentage qui est souhaité.

M. NICOLET ne voulait pas créer de polémique, surtout qu'il n'était pas au courant pour le Burkina Faso, mais il est venu sur ce sujet car la commune figurait en queue de peloton. Si un sondage devait se refaire, nous nous situerions plus ou moins à la moitié ; c'est bien, mais nous pouvons mieux faire. Il y a des projets intéressants qui sont proposés.

M. JEMMELY : il s'agit d'un choix et personnellement, il préférerait augmenter l'aide pour le sport.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que la commune doit présenter un budget équilibré. Nous ne pouvons pas augmenter la somme à Fr. 30'000,--, car notre budget serait alors négatif. Plusieurs modifications sont à prendre en compte et elles sont toutes mentionnées dans les «notes explicatives» qui ont été passées en revue. Le maximum que nous pourrions mettre est Fr. 16'000,-- en plus.

M. JEMMELY dit qu'il faudrait partager et donner aux œuvres suisses aussi.

M. GOY pense que ce n'est pas une question qui peut se résoudre ce soir. Ces réflexions qui ont engendré les amendements de ce soir doivent venir en amont, au printemps, bien avant l'élaboration du budget. Les commissions et l'Exécutif devraient anticiper un maximum.

M. ETIENNE partage cet avis. La commission des finances avait étudié toutes les dépenses prévues au niveau des investissements et leurs incidences et rien n'a été annoncé sur le volume des dépenses annoncées lors du budget, qui dépassent de Fr. 250'000,-- sur les différents postes. Nous n'en n'avons jamais eu mention. Le but n'est pas de ne pas réaliser ces dépenses, mais de les mettre de côté et d'en discuter.

M. JEMMELY rappelle qu'il s'agit, pour la plupart, de travaux d'entretien.

Ceci étant dit, la majorité des conseillers rejoignent l'avis de M. GOY, donc il faudra y penser pour le prochain budget et mieux s'organiser. Pour ce soir, et pour revenir à la question de M. NICOLET, M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui sont d'accord sur le principe d'augmenter l'aide aux pays en voie de développement ?

8 pour / 1 contre / 2 abstentions

Avant de définir une somme, M. NICOLET propose de passer en revue les «notes explicatives» de l'Exécutif, ce qui permettra de savoir ce qu'il reste à disposition.

M. le Maire passe en revue ledit document et revient plus précisément sur les comptes qui ont fait l'objet de modifications depuis la 1<sup>ère</sup> lecture.

Suite à cette lecture, M. JUNGO demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec le « bloc » des amendements proposés par l'Exécutif ?

Unanimité des membres présents.



Au vu de ce vote, la somme à disposition pour la demande de M. NICOLET est de Fr. 15'000.--. Il est proposé de la répartir ainsi : Fr. 10'000.-- en faveur des pays en voie de développement et Fr. 5'000.-- pour les œuvres suisses.

10 pour / 1 contre

20h.30 : les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, la séance est suspendue 5 minutes.

La séance reprend et M. JUNGO lit le projet de délibération et c'est avec 10 voix pour et 1 contre, que le Conseil municipal

### DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de **Fr. 4'305'406.--** aux charges et de **Fr. 4'306'542.--** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 1'136.--**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à **50 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### 5.2 Indemnités allouées en 2015 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

M. JUNGO lit le projet de délibération et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

### DECIDE

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à Fr. 25'000.--, à chaque Adjoint à- Fr. 16'600.--, soit Fr. 58'200.-- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à Fr. 1'200.-- par Conseiller, soit Fr. 15'600.-- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

02.0.300.00	Indemnités aux Maire et Adjoints
01.0.300.02	Jetons de présence des Conseillers.

#### 5.3 Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

M. JUNGO lit le projet de délibération et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

### DECIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à **Fr. 30.--**.

5.4 Déclassement des parcelles n° 3772 et 2618 propriétés de la Société catholique romaine d'Avusy, de la parcelle du cimetière n° 3773 propriété de la commune d'Avusy, et construction d'un bâtiment d'habitation et d'un parking souterrain sous les parcelles de la Société catholique romaine d'Avusy

Après la lecture de cette résolution, M. JUNGO demande si les conseillers sont pour l'entrée en matière ?

Unanimité.

M. JEMMELY fait passer les plans et explique que la Paroisse a approché la commune pour expliquer le projet de construction d'une dizaine de studios pour des étudiants, avec une salle pour des séances, sur leur parcelle vers la salle Saint-Charles, qui se trouve pour 50 % en zone 4B protégée et pour 50 % en zone agricole. La Paroisse aimerait également réaliser un parking souterrain et propose de nous en céder une partie.

Ce que la Paroisse attend de cette résolution, c'est d'avoir un vote de principe pour pouvoir aller plus loin et poser une demande de déclassement de ces parcelles.

Si la commune n'est pas d'accord, la Paroisse partirait sur un autre projet qui empiète uniquement sur la zone 4B protégée.

L'occasion se présenterait aussi pour déclasser le cimetière en zone de verdure.

M. GOY : il s'agit d'un sujet important et il n'est pas possible de se prononcer sur un tel projet en 5 minutes. La réflexion est nécessaire et il propose de renvoyer ce dossier en commission. Nous avons un plan directeur communal et nous avons besoin de recentrer ce projet sur une vision globale.

M. GAILLARD partage cet avis. Nous devons faire une analyse globale de ce qui est possible ou non de déclasser et quels sont nos moyens et il ne serait pas cohérent de répondre tout de suite à cette demande, bien que ce projet nous touche plus au niveau de la commune.

M. ETIENNE : la situation est différente des autres demandes, car une construction existe déjà, le périmètre est clairement défini et il est plus facile pour nous de donner un préavis. Toutefois, pour une égalité de traitement, il pense aussi qu'il faudrait renvoyer cette question en commission, car leur projet n'est pas très précis.

M. JEMMELY : ils reviendront avec un projet plus abouti, avec les surfaces exactes qu'ils pensent déclasser, selon notre décision. Mais il y a de toute manière un projet.

M. GARDI pense aussi que ce n'est pas le même contexte que pour les autres demandes, qui ressemblent plus à des enclaves de zones agricoles dans des zones à construire. La demande présentée est déjà plus ou moins avancée, une bonne partie se trouve en zone à construire, d'où leur demande de déclassement. En acceptant, nous pourrions leur demander de respecter certains aspects, comme laisser la vue libre en concentrant la construction côté église, par exemple.

Mme VENDEIRA : nous pouvons aussi réétudier les autres demandes pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité.

M. JEMMELY : pourquoi pas.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande qui est pour le revoi de cette résolution en commission aménagement ?

4 pour / 3 contre / 4 abstentions

6. **Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : contribution demandée aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG**

Pas d'opposition.

7. **Nomination du président et du vice-président du local de vote pour 2015**

Président : M. Julien NICOLET-DIT-FELIX

Vice-président : Mme Françoise CERUTTI

Restent à trouver les remplaçants.

8. **Propositions de motions et résolutions**

Néant.

9. **Demande de naturalisation**

Huis clos.

10. **Rapports des commissions**

10.1 Commission finances

Cf. points 5.1 à 5.3 ci-dessus.

Les autres rapports des commissions sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal.

11. **Fixation des dates des prochaines commissions**

- Lundi 17.11.14 à 20h.30 commission aménagement
- Mardi 25.11.14 à 19h.00 soirée entreprises (CapEmploi)
- Mardi 02.12.14 à 20h.30 commission environnement

12. **Questions et divers**

12.1 M. ETIENNE : quelle est la suite qui a été donnée aux dégâts occasionnés sur la voiture de Mme FAVRE pendant la Vogue. Une réponse lui a-t-elle été envoyée ?

M. JEMMELY : il faut voir avec la Jeunesse, car la Vogue est couverte par une RC. Nous écrivons un courrier à Mme FAVRE.

La séance est close à 21h15.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :